

Christian LECAILLON
Commissaire Enquêteur

ENQUETE PUBLIQUE DE MECDU
AVEC DECLARATION DE PROJET
OCEAN START

01/08/2019

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE

COMMUNE DE BIARRITZ

PROCES-VERBAL

DES

OBSERVATIONS

DESTINATAIRES :

- MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS BASQUE
- MONSIEUR LE MAIRE DE BIARRITZ

(Pour mémoire en réponse sous 15 jours maximum, délai réglementaire)

Le public, venu relativement nombreux et intéressé dans les permanences ainsi que sur les sites internet (1954 visites), a inscrit 10 observations sur le registre papier déposé en mairie de Biarritz, pendant et en dehors de nos permanences, 1 est arrivée sur le mail de la CAPB et 205 ont été déposées sur le registre dématérialisé.

- **Les observations du public** peuvent se résumer aux 13 thèmes suivants :
(Nota : Ces observations sont indicées Nr pour celles inscrites sur le registre papier, Im pour celle arrivée sur l'adresse mail de la CAPB et Nd pour celles déposées sur le registre dématérialisé)

✓ **Remarques générales**

Certaines observations, en particulier la 58d, *que nous refusons d'analyser*, sont à la limite de la grossièreté. En effet, nous considérons que les enquêtes publiques donnent la possibilité à tous de s'exprimer, mais que de tels termes orduriers sont à la limite de l'exercice...

Sans aller à ces extrémités, certaines observations sont très véhémentes et utilisent un langage « fleuri » (198d par exemple). Elles reprochent parfois aux autorités d'essayer de faire passer cette consultation « en catimini » en période estivale.

D'autres, et particulièrement les 99d, 107d, 128d, 155d, 169d, 177d et 181d, présentent une multitude de récriminations et parfois de menaces contre la municipalité de Biarritz (ignorant curieusement la CAPB...), utilisant une phraséologie très politique, et souvent sans rapport direct avec la présente enquête.

Un certain nombre de ces observations sont anonymes (ce qui est un droit)...

Nous souhaitons que le Maître d'Ouvrage commente ces remarques générales, en ajoutant éventuellement les siennes.

✓ **1 - Le choix du site**

Alors que l'intérêt du projet est très peu critiqué, et même plébiscité par un certain nombre, beaucoup d'observations (1r, 4r, 6r, 8r, 9r, 10r, 11r, 1m, 1d, 3d, 4d, 5d, 6d, 7d, 8d, 9d, 10d, 11d, 13d, 16d, 17d et 7r, 18d, 19d, 22d, 23d, 24d, 25d, 26d, 27d, 28d, 29d, 30d, 31d, 33d, 35d, 36d, 37d, 38d, 39d, 40d, 41d, 42d, 43d, 44d, 46d, 47d, 48d, 49d, 50d, 52d, 53d, 54d, 55d, 56d, 57d, 59d, 60d, 61d, 62d, 63d, 64d, 66d, 67d, 68d, 69d, 71d, 72d, 73d, 74d, 75d, 76d, 77d, 79d, 80d, 82d, 83d, 84d, 85d, 86d, 87d, 88d, 89d, 90d, 92d, 93d, 96d, 98d, 99d, 101d, 103d, 104d, 105d, 107d, 108d, 109d, 110d, 111d, 112d, 113d, 114d, 115d, 116d, 118d, 119d, 120d, 121d, 122d, 123d, 125d, 126d, 127d, 128d, 129d, 130d, 131d, 132d, 133d, 134d, 135d, 136d, 137d, 140d, 141d, 142d, 144d, 145d, 146d, 147d, 149d, 150d, 151d, 152d, 153d, 154d, 155d, 156d, 157d, 158d, 159d, 162d, 163d, 164d, 165d, 166d, 168d, 170d, 171d, 172d, 173d, 174d, 175d, 176d, 177d, 178d, 179d, 180d, 181d, 182d, 183d, 184d, 185d, 188d, 189d, 192d, 193d, 194d, 195d, 196d, 197d, 198d, 200d, 201d, 202d, 203d, 204d et 205d) remettent en cause le choix du site, situé en zone naturelle, alors que, d'après eux, il existe de nombreuses possibilités (Izarbel, Iraty, Aguilera, Jalday, Ametzondo, Forum, Cité de l'Océan, quartier de la gare, Barroilhet, Villa Fal, Maignon, terrain Leclerc de la Milady, Saint Jean de Luz,

Bidart, Anglet...) qui ne porteraient pas atteinte à une zone préservée, proche du centre de Biarritz et de l'océan.

L'observation 11r (Raphaël Waldivielso, membre du CADE) demande si le passage piétonnier prévu à l'origine sous la route de la Milady serait abandonné en cas de construction du bâtiment.

Les observations 14d et 202d (Edouard Chazouillères, conseiller municipal de Biarritz) nient la pertinence de l'analyse multicritère des sites possibles présentée dans le dossier.

Les observations 20d, 24d, 98d, 129d, 154d, 182d et 204d mettent de plus en avant un risque d'inondation du site, des difficultés d'accès ainsi qu'un accroissement de la circulation avec diminution des places de stationnement.

L'observation 47d (Maider Arostéguy, conseillère municipale de Biarritz) propose de réutiliser une structure existante (ZI du Jalday à St Jean de Luz) pour installer le projet.

L'observation 79d (Richard Tardits, conseiller municipal de Biarritz), renvoie au choix d'autres sites.

L'observation 96d (Anne Pinatel, conseillère municipale de Biarritz), très « politique », remet en cause le choix du site, situé en zone naturelle.

L'observation 98d (Hervé Boissier, conseiller municipal de Biarritz) regrette « avec véhémence » que le choix du site n'ait jamais fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

L'observation 189d, (Philippe Etcheverry) reprend la genèse de l'enquête (refus de réunion publique dans l'immédiat), insiste sur l'aberration du choix du site et propose à nouveau le site de Barroilhet.

L'observation 204d (Guillaume Barucq, Adjoint au maire de Biarritz) propose d'organiser un référendum local sur le choix du site.

Que penser de cette avalanche d'attaques contre le choix du site ? Et des différentes propositions développées ? Merci de nous donner votre analyse, plus détaillée que le chapitre ajouté dans le document « bleu » modifié suite aux remarques de la MRAe, sur ce thème essentiel et fortement polémique.

Le site de Barroilhet doit être réétudié de manière approfondie.

✓ 2 - La proximité avec l'océan

Les observations 3r, 6r, 1d, 2d, 14d, 24d, 110d, 133d, 153d et 182d, remettent en cause l'utilité de la proximité avec l'océan.

Est-ce vraiment une nécessité ?

✓ 3 - La proximité avec la Cité de l'Océan et sa sous-exploitation éventuelle

Les observations 1d, 5d, 27d, 63d, 87d et 126d remettent en cause, en la qualifiant parfois de « ridicule à l'heure d'internet et de la 4G », l'intérêt de choisir un emplacement à proximité immédiate de la Cité de l'Océan.

Les observations 16d, 33d, 68d, 75d, 106d, 129d et 196d proposent d'utiliser une partie des locaux de la Cité de l'Océan qui serait sous-employée, et l'observation 3r renchérit en la traitant de « Titanic financier ».

L'observation 21d (Ramdam6440), dans sa longue PJ (qui aborde par ailleurs beaucoup de sujets généraux sans rapport direct avec la présente enquête publique), regrette que les synergies avec la Cité de l'Océan ne soient pas mieux expliquées dans le dossier. Elle développe également le caractère de « gouffre financier » que représenterait le musée, faisant état des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes. Cette argumentation est reprise par les observations 96d et 178d.

Les observations 189d et 190d avancent l'idée que le choix de la proximité et les synergies avec la Cité de l'Océan, en déficit, permettra d'obtenir plus facilement des subventions publiques.

La proximité avec la Cité de l'Océan est-elle vraiment un avantage ? Quelles en sont les synergies attendues ? Ses possibilités sont-elles vraiment sous-exploitées actuellement ? Serait-il envisageable d'utiliser une partie des locaux pour y transférer le projet « Océan Start » ? Est-ce une façon détournée de rentabiliser les investissements passés ?

✓ 4 - Expropriations

Il ne nous semble pas que des expropriations soient prévues (pas de DUP). Mais les observations 5d, 48d, 63d, 126d, 169d et 200d affirment les craindre, soit immédiatement, soit à terme.

Qu'en est-il ?

✓ 5 - Intérêt général du projet

Peu d'observations semblent remettre en cause l'intérêt général du projet.

La plupart de celles qui s'opposent au site choisi (voir thème 1) n'y sont néanmoins pas défavorables mais à un autre endroit (1r, 4r, 8r, 9r, 10r, 11r, 1m, 1d, 2d, 3d, 4d, 5d, 6d, 7d, 8d, 9d, 11d, 13d, 14d, 16d, 17d, 18d, 19d, 22d, 23d, 24d, 25d, 26d, 29d, 27d, 30d, 31d, 33d, 35d, 36d, 39d, 41d, 42d, 44d, 47d, 48d, 54d, 55d, 56d, 57d, 60d, 61d, 62d, 63d, 64d, 66d, 67d, 68d, 71d, 73d, 75d, 79d, 80d, 82d, 83d, 89d, 90d, 92d, 93d, 94d, 96d, 98d, 101d, 103d, 104d, 105d, 106d, 107d, 108d, 110d, 111d, 112d, 113d, 114d, 116d, 118d, 119d, 120d, 121d, 122d, 123d, 127d, 129d, 133d, 135d, 136d, 140d, 141d, 142d, 144d, 145d, 146d, 147d, 149d, 150d, 151d, 152d, 153d, 154d, 156d, 157d, 159d, 162d, 163d, 164d, 165d, 166d, 168d, 170d, 171d, 172d, 173d, 174d, 175d, 176d, 177d, 178d, 179d, 180d, 181d, 182d, 183d, 184d, 185d, 188d, 192d, 193d, 194d, 195d, 196d, 197d, 198d, 200d, 201d, 202d, 203d, 204d et 205d).

L'observation 3r nie l'intérêt du projet, « machin qui ne servira à rien », à l'image de la Cité de l'Océan « Titanic financier ».

D'autres observations font état d'une opposition totale au projet (10d, 12d, 15d, 20d, 34d, 37d, 38d, 46d, 49d, 52d, 59d, 65d, 70d, 85d, 87d, 91d, 94d, 117d, 124d, 138d, 139d, 143d, 147d, 160d, 161d, 186d, 187d et 191d,) souvent sans développer d'argumentation.

Les observations 21d (Ramdam6440) et 32d demandent qu'un avis défavorable soit donné pour ce projet dans son ensemble.

L'observation 52d nie également l'intérêt du projet, en affirmant qu'un établissement identique réalisé en région parisienne (CEEBIOS ?) a été un échec. L'observation 56d

demande s'il existe des centres de recherche équivalents en Europe (*particulièrement en Allemagne ?*) et quelle mutualisation pourrait être imaginée avec eux.

L'observation 57d avance, dans sa PJ, que le projet CEEBIOS de Senlis est une « vaste fumisterie qui a coûté des centaines de milliers d'euros aux contribuables ». D'autres (87d et 88d) avancent également l'idée que le CEEBIOS de Senlis est un échec... alors pourquoi vouloir créer une antenne à Biarritz ?

*Que répondez-vous à ces différentes critiques, pour certaines, très « imagées » ?
Le CEEBIOS est-il vraiment un échec ? L'antenne de Biarritz sera-t-elle viable ?*

✓ 6 - Possibilités d'extensions et surcouts

Les observations 14d, 15d, 24d, 39d, 63d, 126d, 178d et 182d s'interrogent sur les possibilités d'extension du bâtiment, sur le site choisi ou ailleurs, en cas de besoin de développement. Les observations 11r, 15d, 63d, 74d, 127d, 154d, 182d, 183d, 185d et 188d ajoutent des doutes sur la possibilité de construire un bâtiment dans cette zone sans surcouts induits par la topographie, l'hydrologie et les contraintes imposées par le caractère écologique du bâti. Certaines observations (par exemple 11r et 196d) signalent que le site était une ancienne décharge publique dans les années 1950/60, ce qui induirait des difficultés de construction.

Ces extensions sont-elles envisageables (sur place ou ailleurs) ? Les difficultés dues à la topographie et l'hydrologie du site ont-elles été prises en compte ? La présence d'une décharge publique à cet endroit est-elle avérée ?

✓ 7 - Possibilité réglementaire de passer de Ng à UGr (MCDU)

Les observations 14d, 17d, 96d, 154d et 182d proposent des analyses, contrairement à celle longuement développée dans le dossier, tendant à démontrer que la continuité d'agglomération n'est pas évidente et que le site retenu a les caractéristiques d'une coupure d'urbanisation, donc non constructible en « zone proche du rivage ».

L'observation 17d (émanant de l'Association de Défense de la Côte des Basques et du Littoral, et envoyée également par lettre recommandée reçue le 23/07/2019 en observation 7r) complète en outre cette analyse en niant la possibilité d'appliquer l'arrêt du Conseil d'Etat du 3 mai 2004 (commune de Guérande) car il n'y a pas de construction séparant le terrain de la bande littorale, le terrain bénéficie d'une vue mer et il est situé à moins de 600m de la plage. L'observation 21d (Ramdam6440) ajoute que les arguments juridiques évoqués pour ouvrir à la constructibilité ne sont pas probants et peuvent donner lieu à contentieux.

Que répondez-vous à ces argumentations ?

✓ 8 – Natura 2000 et site du Lac Mouriscot

Un certain nombre de personnes rencontrées lors de nos permanences, ainsi que les observations 15d, 24d et 182d évoquent le Lac Mouriscot, site Natura 2000 situé à 700 m à

l'est et en amont hydraulique du site retenu. Le dossier n'étudie que les incidences du projet sur le site Natura 2000 répertorié « falaises de Saint Jean de Luz à Biarritz ».

Le Lac Mouriscot, classé Natura 2000, ne subit donc aucun impact dû à l'éventuelle réalisation du projet ?

✓ 9 – Océan Expériences

L'observation 21d avec sa PJ, déposée par le Président de l'Association Ramdam6440, souhaiterait savoir ce qu'est devenue la société publique locale « Océan Expériences », créée pour agir dans un domaine proche, dont la CAPB est actionnaire majoritaire, et dans laquelle « beaucoup d'argent public a été investi » ?

L'observation 57d (avec sa PJ) reprend également ce questionnement.

N'y a-t-il pas risque de doublons ?

✓ 10 – Sur le bâtiment lui-même

L'observation 21d (Ramdam6440), dans sa PJ, évoque le manque de précisions sur les excédents de déblais et les déchets générés par la construction du bâtiment, et leur destination. De plus, l'Association regrette « que l'impact climatique du futur projet ne soit pas évoqué ». D'autres (112d et 198d) avancent que les imprécisions sur les caractéristiques du bâtiment ne permettent pas de juger du bienfondé de la MCDU.

L'observation 167d prend acte du caractère biomimétique du bâtiment, mais ne voudrait pas que les qualités du bâti cachent des faiblesses du projet sur le fond.

Quelles sont vos réactions à ces affirmations ?

✓ 11 – Evaluation Environnementale

L'observation 45d pose la question de l'inventaire des « palantes » (devons-nous lire « plantes » ?) protégées dans la zone du projet. Il nous semble que cet inventaire a été effectué, apparaît dans l'Evaluation Environnementale au §2.2.3.2 et conclut à une « absence d'habitat d'intérêt communautaire sur le site ou à proximité directe ».

Avez-vous d'autres précisions à fournir ? D'autres plantes intéressantes seraient-elles présentes ?

✓ 12 – Prolongation de l'enquête et réunion publique

Les observations 6r, 50d, 176d souhaitent une prolongation de la présente enquête publique. C'est en effet une possibilité offerte par la réglementation.

Ces demandes sont, a priori, motivées par le souhait d'être davantage informés, par une réunion publique en particulier. Ceci est clairement exprimé par les observations 8r (Comité de Défense Ilbarritz-Mouriscot), ainsi que 10r, 11r, 77d, 78d, 81d, 96d (Anne Pinatel), 97d, 98d (Hervé Boissier), 102d, 129d et 154d.

Qu'en pensez-vous, sachant que nous avons donné dès le 25/07/2019 une réponse écrite négative à Monsieur Philippe Etcheverry (Comité de Défense susvisé) et publiée sur les réseaux sociaux ?

Cette réponse a fait l'objet, cette fois, d'une demande de suspension de l'enquête, à laquelle vous n'avez pas souhaité donner suite. Merci également de donner vos commentaires sur cette nouvelle demande.

✓ 13 – Soutien au projet

Les observations 51d, 95d et 100d expriment un soutien complet au projet ainsi qu'au site choisi. C'est assez rare dans une enquête publique pour être signalé...

L'observation 167d, bien que favorable au projet, fait un certain nombre de remarques intéressantes quant à sa gestion prévisionnelle (fond, coût, financement, business plan flou). Beaucoup d'autres observations soutiennent également le projet, mais pas sur le site retenu (voir thèmes 1 et 5).

L'observation 199d (Kalina Raskin, Directrice Générale du CEEBIOS) donne, bien entendu, un éclairage favorable au projet, venant ainsi contredire les bruits qui ont couru, relayés par un certain nombre d'observations, sur son éventuelle opposition au site et à la « faillite » du CEEBIOS. Elle insiste particulièrement sur les qualités environnementales du bâtiment.

Quelles remarques vous inspirent ces prises de positions favorables, mais, pour certaines, avec quelques réserves ?

- **Pour sa part, le commissaire enquêteur souhaite ajouter les interrogations suivantes :**

✓ 1CE - Intérêt général du projet

Nous considérons, comme nous vous l'avons déjà évoqué lors de nos rencontres, que le dossier n'est pas suffisamment étayé en ce qui concerne l'intérêt général du projet.

Une première réponse nous a été apportée par le document très intéressant que nous a fourni Delphine Mathou, de la CAPB, le 12/07/2019, comme suite à notre réunion du 05/07/2019.

Il serait souhaitable de le compléter avec des arguments supplémentaires et de le joindre à votre mémoire en réponse afin qu'il figure dans notre rapport.

✓ 2CE - Désignation de l'architecte et esquisses du bâtiment retenu

Le concours d'architectes devrait bientôt aboutir au choix d'un projet répondant au mieux aux qualités environnementales et s'inscrivant dans les volumes du secteur à plan de masse définis dans le dossier, entres autres critères.

Il serait souhaitable, si cela est possible en respectant les règles des marchés publics, d'en informer le public et de joindre en avant-première à votre mémoire en réponse quelques esquisses du bâtiment prévu.

✓ 3CE - Coût d'objectif et financement

Nous souhaiterions, pour étayer le caractère d'intérêt général du projet, avoir une idée de *l'enveloppe budgétaire prévue et de disposer de la liste des financeurs, avec les pourcentages prévus pour chacun d'eux*. Ces précisions permettraient également d'apporter une réponse aux personnes rencontrées qui, pour certaines, sont préoccupées par le montant des dépenses engendrées, surtout pour la commune. Quelques observations (126d, 176d et 182d par exemple) s'inquiètent également à ce sujet.

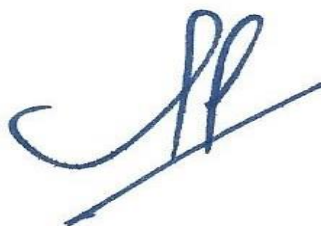
✓ 4CE - Foncier préempté

Un certain nombre de maisons (a priori 2) ont été préemptées par la collectivité dans la zone du projet, et en particulier dans le lotissement Sud (Chanteclair).

Les observations 63d, 74d, 99d et 169d l'évoquent également.

Quelle en est la motivation, seront-elles suivies d'autres préemptions et quelle sera la destination de ces terrains ? Les parcelles préemptées l'ont-elles été à un prix correct ?

Le Commissaire Enquêteur



Christian Lecaillon